



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 81327

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'arrêté du 11 mai 2015 portant sur le montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016, qui divise par deux le montant de la bourse au mérite qui passera de 1 800 à 900 euros par mois. Instaurée par Lionel Jospin en 1998 et généralisée par la droite, la bourse au mérite récompense les bacheliers issus de milieu modeste ou défavorisé qui ont obtenu aux prix d'efforts et d'assiduité une mention très bien au bac. Une belle manière pour la République d'encourager les élèves à poursuivre des études supérieures. Cette nouvelle attaque contre le mérite et le travail, au-delà de l'image très négative qu'elle véhicule d'un égalitarisme forcené et de la mort dans l'œuf de toute excellence va mettre beaucoup d'étudiants dans l'embarras financier. En effet, en cette période de l'année, ils sont nombreux à avoir fait leur choix d'orientation, qui peut être mise à mal par cette baisse de budget. Cette réforme est loin de faire l'unanimité et le président du groupe socialiste, républicain et citoyen lui-même a regretté que l'on touche à ce symbole et appelle à poursuivre la réflexion. Dans une lettre datée d'octobre 2014 au député, Mme la ministre réaffirmait sans sourciller son attachement « à la reconnaissance du mérite des étudiants et de la valeur de leur travail ». Une demi-reconnaissance maintenant, difficile à comprendre alors même que l'une des priorités du Gouvernement « comprend l'amélioration des conditions de vie des étudiants, déterminantes sur la réussite de ces derniers dans l'enseignement supérieur ». C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir revenir sur cet arrêté, qui a pour seul mérite de provoquer un rejet unanime des étudiants boursiers, parlementaires de droite comme de gauche.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81327

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4446

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)